

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PRE-DEMANDE GRATUITE DE CNI EN LIGNE

www.ants.gouv.fr à imprimer

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait
Venir avec les originaux et les photocopies, les dossiers incomplets ne seront pas traités

PERSONNE MAJEURE

- **1 photo d'identité récente de moins de 6 mois qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité (voir au verso)**
- **Justificatif de domicile** : facture au nom et prénom du demandeur de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat EDF ou autre non acceptées**)
- **1ère demande de carte nationale d'identité sécurisée** : acte de naissance original* de moins de 3 mois
Si vous êtes nés à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, joindre un document prouvant la nationalité française (décret naturalisation, certificat de nationalité).
- **Renouvellement** : ancienne carte nationale d'identité sécurisée
- **Pour les femmes mariées** acte de naissance* (mentionnant le mariage) ou acte de mariage de moins de 3 mois, pour les veuves acte de décès de l'époux.
- **Pour les femmes divorcées** ayant l'autorisation de conserver le nom de l'ex-conjoint, fournir l'original du jugement de divorce

PERSONNE MINEURE : présence de l'enfant obligatoire avec un des parents

- **1 photo d'identité récente de moins de 6 mois qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité (voir au verso)**
- **Justificatif de domicile** : facture au nom et prénom des parents de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestation de contrat EDF ou autre non acceptées**)
- Carte d'identité ou passeport du parent qui se présente avec l'enfant
- **Si divorce ou séparation**: jugement de divorce complet en original. (Si garde alternée, justificatif de domicile des deux parents + CNI des deux parents)
Si séparation sans jugement télécharger **la fiche de procédure n°10-2** en ligne + photocopie de la CNI du père et de la mère.
- **1ère demande de carte nationale d'identité sécurisée** : acte de naissance* original de moins de 3 mois
- Livret de famille
Si l'enfant est né à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, joindre un document prouvant la Nationalité française (décret naturalisation, certificat de nationalité)
- **Renouvellement** : ancienne carte nationale d'identité sécurisée

CAS PARTICULIERS

- **Pour les personnes hébergées** : justificatif de domicile de la personne qui héberge + carte d'identité recto/verso de l'hébergeant + **attestation d'hébergement 6bis à télécharger en ligne ou à retirer auprès de nos services**
- **Vol ou perte** : déclaration de vol auprès de la Police Nationale ou de perte à télécharger en ligne ou à retirer auprès de notre service + **timbre fiscal à 25 €, soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>** + acte de naissance de moins de 3 mois.

*Les actes de naissance sont à fournir uniquement si le lieu de naissance est une ville dont les actes ne sont pas dématérialisés COMEDEC à vérifier en ligne sur **villes adhérentes à la dématérialisation ANTS**

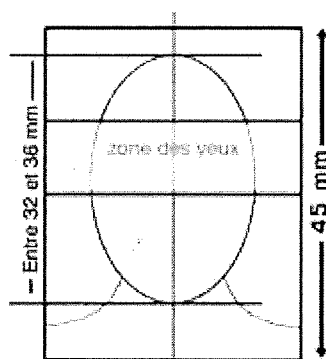
RENSEIGNEMENTS au 04-94-30-41-17

Retrait et dépôt de carte d'identité UNIQUEMENT SUR RDV

Lundi au vendredi de 8h -11h30 et 13h30 -16h30

Le samedi matin de 8h30-10h30

NE PAS COUPER LES PHOTOS



Format La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)

Luminosité, contraste et couleurs La photo doit être correctement contrastée, sans ombre
La photo doit être nette, sans pliure, ni traces
La photo doit être en couleur

Fond Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). **Le fond blanc est interdit.**

Tête La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif.
La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif

Regard et expression Il faut fixer l'objectif.
L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.

Visage et yeux Le visage doit être dégagé.
Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts

Cheveux Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage.
Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux

Lunettes et montures Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos.
Par contre, si vous les portez,

- la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,
- et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.



Votre préfecture
se modernise
Ne perdez plus
de temps
aux guichets

MA CARTE D'IDENTITÉ OU MON PASSEPORT
EN LIGNE
24h/24, 7j/7

Simplifiez vos démarches et gagnez du temps en mairie en effectuant votre pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport en ligne.

Connectez-vous sur :

www.ants.gouv.fr



Au préalable

Je crée mon compte

1. Je me connecte sur : www.ants.gouv.fr
2. Je crée mon compte **ANTS** sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je peux ensuite suivre l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et à des notifications par mail et SMS.

Je prépare mes pièces justificatives

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir :

- selon la demande, d'un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ou d'une copie de mon titre ;
- d'un justificatif de domicile ;
- d'une photo d'identité numérique réalisée dans un photomaton agréé ou chez un photographe agréé (le photomaton me délivre un code à conserver pour récupérer la photo numérique).

J'effectue ma pré-demande en ligne

1. J'effectue ma demande en ligne depuis le site www.ants.gouv.fr
2. En cas de perte, de vol de ma **CNI** ou mon passeport j'achète un timbre fiscal dématérialisé.
<https://timbres.impots.gouv.fr>
3. Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés.
4. Après la validation de ma pré-demande, je reçois par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser ma pré-demande en mairie.
5. J'imprime le récapitulatif de ma pré-demande.

Après avoir effectué ma pré-demande en ligne

1. Une fois le mail reçu, je contacte l'une des mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes :

voir liste en bas de page

2. Je me déplace à la mairie de mon choix équipée du dispositif avec les pièces suivantes :
 - le récapitulatif de ma pré-demande (ou le numéro de ma « Pré-demande, le numéro de mon timbre dématérialisé le cas échéant).
 - les pièces justificatives demandées.
3. Grâce au numéro de ma pré-demande, l'agent vérifie mon dossier, procède au recueil de mes empreintes et me délivre un récépissé de demande sur lequel figure le numéro de ma demande.
4. Grâce à ce numéro de demande, je peux suivre en ligne l'état d'avancement de ma demande sur mon compte ANTS.

Sollies-Pont (04 94 13 58 00), La Crau (04 94 01 56 80), Toulon (04 94 36 30 00), Cuers (04 94 13 50 70),
La Valette (04 94 61 90 90), Sanary (04 94 32 97 00), Hyères (04 94 00 78 78), La Garde (04 94 08 98 00),
La Seyne/Mer (04 94 06 95 00), Six Fours (04 94 34 93 00), Le Beausset (04 94 98 55 75),
Ollioules (04 94 30 41 17), Le Lavandou (04 94 05 15 70).